

Patients psy à domicile : ce que tu fais, ce que tu cotes.

Chez ces patients, ta présence régulière change tout. Et ce que tu fais chez eux a un nom dans la NGAP — *coter juste*, c'est reconnaître ton travail tel qu'il est.

La prise médicamenteuse accompagnée **AMI 1,2 • 3,78 €** élargi au 21 juin 2026

- **Pour qui** : patient présentant des troubles **neurologiques, psychiatriques, cognitifs, sensoriels ou moteurs** rendant impossible l'auto-administration de son traitement.
- **Quelles voies** : orale, ophtalmique, auriculaire, nasale, cutanée, vaginale, rectale.
- **Une fois par passage**, quel que soit le nombre de médicaments administrés — avec fiche de surveillance, et au moins un médicament remboursable.
- **Au-delà du 1er mois** : demande d'accord préalable, pour **toute la durée restante de l'ordonnance**. Exemple : soins débutés en février, ordonnance de 6 mois → dès mars, tu envoies ta demande d'accord préalable qui couvre jusqu'en août.
- Acte seul lors du passage ? Ajoute la **MAU** — et l'**IFD** pour le déplacement.

Le traitement injectable (NAP) **AMI 1 • 3,15 €**

- L'injection intramusculaire d'un **neuroleptique à action prolongée** se cote AMI 1, sur prescription.
- Acte isolé ? **+ MAU + IFD**. Et ta surveillance après l'injection fait partie du soin.

Mise en route ou changement de traitement **AMI 1 • 3,15 €**

- Surveillance et observation lors de la **mise en œuvre ou de la modification** d'un traitement, avec fiche de surveillance.
- Un passage par jour, **15 passages maximum** au total.

✓ **OUI** — une cotation de surveillance par séance, celle qui correspond au soin réalisé.

✗ **NON** — les actes de surveillance de l'article 10 ne se cumulent pas entre eux dans une même séance.

Prévention de la iatrogénie médicamenteuse **AMI 5,1 puis AMI 4,6**

- **Pour qui** : patient non dépendant, polymédiqué, avec des critères de fragilité identifiés par le prescripteur — sur prescription.
- **3 séances sur 30 jours max** : 1ère séance (prise de contact) **AMI 5,1 • 16,07 €**, puis 2 séances (analyse des besoins, compte-rendu) **AMI 4,6 • 14,49 €** chacune. Renouvelable une fois dans les 12 mois, sur prescription.
- **Pourquoi ces séances existent, et comment les installer dans ta tournée ?** On en parle ensemble en webinaire — rendez-vous sur @synergie_referente.

Et au-delà de la cotation...

- **Tu observes** : sommeil, appétit, humeur, observance — ta fiche de surveillance raconte l'évolution du patient.
- **Tu écoutes** : ton passage est parfois le seul lien humain régulier de la journée.
- **Tu alertes et tu coordonnes** : médecin traitant, psychiatre, CMP, famille. C'est toi, le fil conducteur du domicile.

Tarifs France métropolitaine, NGAP en vigueur (décision UNCAM du 2 juin 2026, JO du 20/06/2026). La prescription médicale reste la base de chaque acte. En cas de doute : ameli.fr, rubrique NGAP.